

Conseil municipal

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 28/09/2017 à 20h00, à la mairie de Montferrand-le-Château, sur convocation régulière de M. Pascal Duchézeau, maire de Montferrand-le-Château

Etaients présents : P. Duchézeau, B. Téjon, G. Pagnier, P. Hanus, J. M. Télès, R. Giancarlo, J. Dougoud, W. Lhuillier, I. Jacquinot, M. Cottiny, A. Plumet

Procurations : C. Mesnier à I. Jacquinot, D. Jaxel à P. Duchézeau, A. M. Ghiczy à R. Giancarlo, A. Corté à B. Téjon, J. P. Leuba à P. Hanus

Absents : L. Boudet, E. Vincens, W. Aubry

B. Téjon est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération relative à la modification des statuts de la CAGB :
 - Le transfert des compétences optionnelles « Eau », « Assainissement » et Eaux pluviales
 - Mise à jour de la liste des communes de la CAGB
2. Achat des terrains cadastrés AM numéros 34, 35, 36, 37 et 110 rue du Stade à Montferrand-le-Château, au SIAEP de Velesmes-Essarts, Grandfontaine et Montferrand-le-Château
3. Choix de l'entreprise pour la mise en séparatif de la rue d'Avanne
4. Projet de modification n° 1 et de modification simplifiée n° 2 du PLU : Poursuite de la procédure par le Grand Besançon
5. Acquisition de la parcelle AD118 lieu-dit La Marne pour l'euro symbolique
6. Nomination d'un régisseur
7. Délibération ONF : Etat d'assiette
8. Délibération pour changement d'horaires d'une ATSEM
9. Acceptation d'un chèque de la CARPA (89526,78 €)
10. Délibération pour la répartition de la subvention CEJ
11. Ecritures comptables
12. Points d'information
13. Questions diverses
14. Travail des commissions

Le compte-rendu de la séance du vendredi 30 juin 2017 est validé à l'unanimité.

1. Délibération relative à la modification des statuts de la CAGB :

- Le transfert des compétences optionnelles « Eau », « Assainissement » et Eaux pluviales

Le Maire précise que ce transfert sera obligatoire en 2020 et que la CAGB veut l'anticiper pour janvier 2018, signifiant que le processus est bien engagé pour la commune.

M. Cottiny explique que l'eau pluviale donne lieu à une attribution de compensation de l'ordre de 21612 €, et que la fixation des montants de l'assainissement collectif s'effectue à partir de quatre ratios :

	KM	Ouvrages	Habitants	Coût	Total
Kilomètres de réseaux unitaires	6,1			1600,00 €/km	9760,00 €
Kilomètres de réseaux séparatifs	5,5			750,00 €/km	4125,00 €
Postes relèvement		3		600,00 €/ouvrage	1800,00 €
Population communale			2195	2,70 €/habitant	5926,50 €
					21611,50 €
				arrondi à	21612,00 €

A. Plumet demande combien cela coûterait hors CAGB, à titre indicatif. Le Maire précise que les eaux pluviales ne sont habituellement pas calculées séparément. Il rappelle qu'il faut tenir compte de l'entretien des réseaux et des conventions possibles sur ce sujet.

G. Pagnier demande qui s'occupera de cet entretien à l'avenir. Le Maire répond qu'il s'agira très probablement des employés municipaux, par convention avec la CAGB.

- Mise à jour de la liste des communes de la CAGB

Le Maire informe que ce point et le précédent participent de la même délibération concernant la modification des statuts de la CAGB.

Vote – W. Lhuillier ne prend pas part au vote. Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

2. Achat des terrains cadastrés AM numéros 34, 35, 36, 37 et 110 rue du Stade à Montferrand-le-Château, au SIAEP de Velesmes-Essarts, Grandfontaine et Montferrand-le-Château

Le Maire expose qu'il s'agit de racheter ces terrains (57,80 ares) au prix du domaine, au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Velesmes-Essarts, Grandfontaine et Montferrand-le-Château, avant la CAGB, dans un but de cohésion de l'aménagement des terrains communaux. Le syndicat a préalablement voté pour la vente à la commune de Montferrand-le-Château. Les parcelles se situent derrière le stade municipal. Cette vente a préalablement été validée par ce même syndicat pour une somme de 860 € HT estimation des Domaines. La commune supportera les frais de notaire.

A. Plumet demande si le puits localisé sur ces terrains est toujours utilisable. Le Maire répond que celui-ci n'est plus viable selon l'Agence Régionale de Santé.

Vote – P. Duchézeau, W. Lhuillier, G. Pagnier, R. Giancarlo, membres du SIAEP ne prennent pas part au vote. Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

3. Choix de l'entreprise pour la mise en séparatif de la rue d'Avanne

J. M. Télès rappelle que cette mise en séparatif de la rue d'Avanne se fait en continuité des travaux de la pépinière.

Pour choisir l'entreprise, la CAO a retenu deux critères : le prix 50 % et la valeur technique 50 %. Après analyse des offres, la CAO a retenu l'entreprise MOUROT-CLIMENT TP pour un prix de 232 737,00 € HT soit 279 284,40 € TTC.

J.M. Télès expose que la commune devrait être subventionnée à hauteur de 30 % par l'Agence de l'eau et 30 % par le département.

Vote – Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

4. Projet de modification n° 1 et de modification simplifiée n° 2 du PLU : Poursuite de la procédure par le Grand Besançon

Le Maire rappelle que la compétence du Plan Local d'Urbanisme n'appartient plus à Montferrand-le-Château mais que la CAGB demande une délibération pour signifier que la commune accepte que la CAGB reprenne les procédures en cours.

Vote – Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

5. Acquisition de la parcelle AD118 lieu-dit La Marne pour l'euro symbolique

Le Maire expose que la proposition émane du notaire de la famille propriétaire de la parcelle. La rue de la Béduque n'étant pas pourvue de trottoirs cette acquisition est intéressante pour la voirie. Hormis l'euro symbolique la commune prendrait en charge les frais de notaire. La provision sur frais d'acte à prévoir s'élèvera, sauf à parfaire ou à diminuer après taxe, à la somme de 250,00 €.

Vote – Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

6. Nomination d'un régisseur

B. Téjon déclare qu'il n'y a pas de délibération à prendre pour ce point. Après le départ d'une secrétaire de mairie, le remplaçant prendra en charge la régie de la bibliothèque et le régisseur principal reste le même.

7. Délibération ONF : Etat d'assiette

G. Pagnier expose que la délibération sur l'assiette des coupes est la première pièce du travail 2017-2018, et que cela concerne la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 23i et 19r et des chablis.

Vote – Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

8. Délibération pour changement d'horaires d'une ATSEM

B. Téjon explique qu'une ATSEM prend en charge un groupe d'enfant à l'école maternelle pendant la pause méridienne, à raison de 40 mn par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le surcoût est de 858,96 € par an, charges incluses, ce qui représente une augmentation de salaire net de 47,89 €. Ceci prendrait effet à compter du 1^{er} octobre 2017.

Vote – Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

9. Acceptation d'un chèque de la CARPA (89526,78 €)

I. Jacquinot rend compte du litige pour lequel la commune a été condamnée en première instance, l'assurance ayant été condamnée à prendre en charge le sinistre. Le remboursement est adressé par la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats.

A. Plumet demande pourquoi l'assurance ne dédommage pas la totalité. M. Cottiny dit qu'il faudrait que l'intéressé rembourse la somme.

Le Maire informe qu'I. Jacquinot a fait la demande de remboursement du restant dû au trésorier.

Vote – W. Lhuillier, président du SIAG ne prend pas part au débat et au vote.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

10. Délibération pour la répartition de la subvention CEJ

B. Téjon déclare qu'il s'agit ici de la subvention 2016 complète, en plus de la première partie de la subvention 2017. Il n'y a pas eu d'acompte en 2016.

La répartition pour les communes concernées assure la redistribution par prorata. Cela concerne la petite enfance pour la crèche et le multi-accueil. Grandfontaine devrait faire la même chose.

CEJ 2016 : 26528,58 €

	HEURES			
	SOURIS VERTE	COEF	%	PART SUBVENTION
Montferrand	9174,67	0,517	51,78	13735,82 €
Grandfontaine	1816,74	0,102	10,25	2719,92 €
Routelle	840	0,047	4,74	1257,60 €
Torpes	1169	0,065	6,60	1750,16 €
Thoraise	1572,28	0,088	8,87	2353,93 €
Boussières	3146,75	0,177	17,76	4711,14 €
TOTAL		1	100	26528,58 €

Vote – Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

11. Ecritures comptables

M. Cottiny informe qu'une décision modificative relative au budget nécessite une délibération. Il s'agit du compte 2313 qui devrait spécifier « opération 60 ».

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2313 : Immos en cours-constructions	271854,45 €	
2313-60 : CENTRE BOURG		271854,45 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	271854,45 €	271854,45 €

Vote – Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

12. Points d'information

- Le Maire annonce un pot pour le départ de la comptable communale, le mardi 30 octobre 2017 à 18h00, à la salle de restauration scolaire.
- Le Maire évoque le bilan de la politique d'éclairage public dont les documents ont été envoyés aux élus. J. M. Télès déclare que l'extinction des lumières la nuit est globalement bien perçue par les habitants et J. Dougoud signale une réserve à ce sujet exprimée par certains Montferrandais. J. M. Télès signale que suite à l'étude du cabinet « Nocta Bene » et le classement des points lumineux, la commune est désormais capable de répertorier les luminaires vétustes ou énergivores. P. Hanus souligne l'importance de continuer d'informer sur l'impact de cette action sur les habitants et l'écologie. R. Giancarlo souligne quant à lui que l'économie réalisée de 8137 € est un argument concret à faire valoir.

Le Maire demande à J. M. Télès d'envisager le remplacement des lampes par des leds, sachant que les subventions allouées en 2018 dans le cadre d'un Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV) pourraient couvrir jusqu'à 80 % des coûts.

- B. Téjon informe que la commune a déjà adhéré à l'aide numérique et que M. Tissot (CAGB) a effectué un audit complet du matériel informatique, ainsi qu'un rapport sur l'état du parc informatique : il a établi un premier bilan positif de l'équipement de la mairie, des écoles et des autres services.

13. Questions diverses

Le Maire demande s'il y a des questions qui ne relèvent pas de l'ordre du jour. Les élus répondent par la négative.

14. Travail des commissions

- *Commission Culture, Ecoles, Jeunesse (B. Téjon)* : B. Téjon présente le nouveau service civique attribué à la mairie.

Elle présente le spectacle flamenco « De la poussière et des étoiles » de la compagnie Duende Flamenco, le 30 septembre, avec un spectacle spécialement destiné aux enfants le 29 septembre, ainsi que le spectacle « Les Amazones » de la troupe de théâtre les Z'uns Dépendants, le 7 octobre.

Ces spectacles étaient intégrés dans le budget culturel de la commune et sont offerts à la population.

B. Téjon signale que le festival « Alimenterre », du 15 au 30 octobre 2017, sera consacré à des films documentaires sur le commerce équitable. Y participe une personne de Grandfontaine, avec le film « Hold-up sur la banane », dont la projection est prévue le 17 novembre 2017. Il faudra insérer des flyers dans le bulletin communal et le transmettre à Grandfontaine pour un suivi du travail commun.

Au sujet des rythmes scolaires un nouveau point du comité de pilotage a eu lieu le mardi 26 septembre 2017.

- *Commission Travaux (J. M. Télès)* : La commission a voté la sécurisation de la route départementale 106 et les travaux ont commencé avec l'installation d'une chicane et de balises en plastique.

Le Maire confirme que les travaux sont conformes aux souhaits de la préfecture ; malheureusement les délais ne sont pas respectés.

- *Commission Fêtes et Cérémonies et Communication (R. Giancarlo)* : La commission a rencontré l'entreprise junior BE-COM PRO, localisée à l'IUT d'Information-Communication de Besançon-Vesoul, dans le cadre d'un projet de logo/charte graphique pour la mairie.

Le BAT du prochain bulletin communal sera bientôt prêt, avec une augmentation du nombre d'exemplaires, compte-tenu de la distribution élargie. Une dernière distribution aura lieu fin décembre. G. Pagnier précise que la distribution devrait être rapide car le tirage au sort consécutif aux inscriptions relatives à l'affouage aura lieu le 3 novembre 2017.

R. Giancarlo rapporte que des boîtes de distribution ne sont pas revenues et que la commission se réunira pour une première réunion prochainement, ainsi que le 18 octobre 2017, pour échanger et établir un bilan sur la fête du village, les Mardis des rives, etc...

L'accueil des nouveaux habitants est fixé au 4 novembre 2017. Le Maire souligne l'importance de cette action.

- *Commission Finances (M. Cottiny, I. Jacquinot)* : Le service comptable de la commune travaille sur la taxe d'assainissement. Les membres de la commission Finances seront amenés à analyser les réalisations effectives par rapport aux prévisions d'investissement.

- *Commission Logement (P. Hanus)* : La commission s'est réunie pour l'attribution de quatre logements de Grand Besançon Habitat. Deux appartements T1 et T3 se libéreront à Voide.

La commission CCAS se réunira avec la commission Fêtes et Cérémonies le 18 octobre à 17h30, pour organiser le repas des anciens.

A. Plumet souhaite aborder la question de l'accueil des migrants au niveau de la commune. P. Hanus déclare que la préfecture n'y est pas favorable étant donné le peu de suivi possible. B. Téjon signale que deux associations, « Welcome à Besançon » et une autre dans le Haut-Doubs, reçoivent des migrants et témoignent de besoins importants dans ce domaine qu'il serait important de prendre en compte en vue d'un travail avec eux.

P. Hanus rappelle les réserves et le questionnement de la préfecture quant au suivi de cet accueil des migrants. B. Téjon répond que des Montferrandais se déclarent prêts à discuter des conditions d'accueil et d'adaptation des migrants. R. Giancarlo précise que l'intention est louable mais que les travailleurs sociaux s'alarment vis-à-vis des difficultés de suivi par rapport à leurs propres effectifs.

Le Maire expose que concernant l'intégration des migrants les communes ont un rôle à jouer, tout en soulignant l'importance du suivi à effectuer en parallèle. B. Téjon ajoute qu'il faut trouver les bons relais, en plus d'une mobilisation des habitants intéressés, tels que les associations et les témoignages d'habitants déjà évoqués à cet effet.

P. Hanus rappelle qu'il ne faut pas oublier l'aspect juridique car de ce point de vue l'accueil n'est possible que dans le cadre du statut de réfugié avec un titre de séjour. R. Giancarlo approuve et fait part de problèmes survenus lorsque ce cadre n'est pas respecté. P. Hanus précise qu'il n'y a pas de finances hors statut de réfugié. Le Maire répond que se constitue un cercle vicieux quand sans logement il n'y a pas de travail, et inversement, alors que les situations sur le terrain appellent des mesures responsables concrètes.

R. Giancarlo signale des situations où des structures juridiquement expérimentées peuvent être abusées, ce qui appellerait des mesures de prudence de la part de la commune, celle-ci devant se protéger. Le Maire explique que le statut Ofpra de réfugié politique interdit le travail, alors que la carte de séjour le permet, ce qui évite généralement les problèmes éventuels. Le Maire rappelle l'humanisme nécessaire à assumer face aux conditions difficiles que connaissent des populations migrantes. B. Téjon signale que les associations travaillent beaucoup ces questions juridiques des statuts et procédures.

A. Plumet déclare qu'il ne trouverait pas choquant que l'accueil de migrants ait un coût pour la commune. B. Téjon exprime son approbation et l'universalisme raisonné d'une identification altruiste suscitée par l'errance des populations.

Le Maire rappelle que la Cimade ou le Collectif de défense des droits et libertés des étrangers (CDDLE) sont connus, expérimentés et sont en contact permanent avec la préfecture. M. Cottiny souligne en effet qu'au niveau des subventions il est important de conserver des relations cordiales avec la préfecture. Le Maire signale que le préfet ou le directeur de la Police aux frontières seraient peut-être ouverts aux initiatives d'accueil des migrants, pour peu qu'elles soient réfléchies et encadrées. R. Giancarlo rapporte que par sa profession il a connaissance d'une expérience de l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) qui comporte un poste d'éducateur très proche des lieux d'hébergement et qui assure un suivi toutes les semaines ; il souligne le respect des règles et de la loi. Le Maire rappelle qu'il ne faut pas faire d'amalgame et ne pas généraliser des problèmes ponctuels, tout en évitant l'angélisme.

W. Lhuillier et P. Hanus expriment l'importance de la législation, mais précisent que l'accueil de migrants est possible dans ce cadre.

Le Maire explique que s'occuper des migrants peut répondre à une volonté politique.

Tour de table :

P. Hanus tient à remercier J. P. Leuba pour sa disponibilité lors de la fête du village et pour la qualité du feu d'artifices. Le conseil municipal au complet se joint à ces remerciements.

W. Lhuillier déclare que la commémoration du 11 novembre, date de la signature de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale, en 1918, débutera à 8h40 au monument aux morts de Montferrand-le-Château pour se poursuivre au monument aux morts de Grandfontaine. La réfection du monument de Grandfontaine est en cours. Pour celui de Montferrand-le-Château le remplacement est à prévoir compte tenu des dégâts occasionnés par le gel.

Le Maire expose que la commune a mandaté le Conservatoire d'espaces naturels pour faire des propositions de réhabilitation des deux mares situées dans le vieux village. Le service civique affecté à la mairie s'occupe d'une relance à ce sujet. G. Pagnier signale que le Conservatoire botanique nous a donné l'injonction de débarrasser ces deux mares d'une plante invasive.

G. Pagnier rapporte l'arrachage d'herbe et le nettoyage effectué au verger communal, ainsi que la replantation de deux haies le mois prochain. Les plantations d'« arbres des naissances » sont prévues en novembre.

J. M. Télès, à un questionnement de Mme Dougoud, informe que le projet d'embellissement du transformateur de la mairie est bien avancé. Les chantiers départementaux, accompagnés d'ENEDIS procéderont dans les mois à venir au nettoyage et à l'embellissement de celui-ci.

J. Dougoud signale que le parc à La Marne dévolu aux enfants est peu fréquenté par ceux-ci, mais que des chiens sont de plus en plus présents. Le Maire précise qu'il apparaîtrait que quand des enfants fréquentent en nombre ce parc, les familles présentes sont vertement sermonnées par des riverains. P. Hanus propose d'installer une pancarte « Interdiction aux chiens ».

J. Dougoud signale que le panneau « Stop » de la rue de Mont n'est pas respecté pour ceux qui viennent de l'ARD105. Le Maire répond que le marquage au sol existe.

W. Lhuillier déclare que le massif de fleurs situé à la sortie de Montferrand-le-Château direction Thoraize limite la visibilité à cet endroit. J. M. Télès explique que la visibilité est suffisante, pour peu que l'on respecte le marquage au sol. P. Hanus précise que les fleurs sont trop hautes. Le Maire rappelle qu'il faut respecter le code de la route en toute circonstance.

R. Giancarlo rapporte les retours très positifs après le feu d'artifices et par rapport aux associations, malgré la pluie. Aux bénéfices d'environ 800 € l'année dernière succède un déficit d'environ 400 € cette année, ce qui s'équilibre favorablement. J. P. Leuba est encore une fois collectivement remercié, cette fois à l'initiative de R. Giancarlo.

R. Giancarlo rappelle les appels fréquents ayant pour objet les chiens errants. Il souhaite rappeler la responsabilité des propriétaires de chiens. Le Maire rappelle quant à lui qu'il faut relativiser certains appels et messages des réseaux sociaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 22h17.